



# PPCR

Calendrier pour les cadres d'emplois relevant de la catégorie A  
de la filière médico-sociale

Version du 20/12/2017



## CALENDRIER

Ce document tient compte du report  
d'un an du PPCR à compter  
de janvier 2018.



### VOS CONTACTS au CDG33

Pour tout renseignement,  
n'hésitez pas à contacter :

le pôle Documentation / Conseil  
Tél. : 05 56 11 94 35  
Courriel : doc@cdg33.fr

le service Suivi des carrières informatisées  
Tél. : 05 56 11 16 50  
Courriel : carrieres@cdg33.fr

#### 1<sup>er</sup> janvier 2016

..... Reclassement indiciaire sans modification  
de durées de carrière

..... TPP

#### Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 14 mai 2016

..... Avancements d'échelon (*maxi ou, suivant le choix de la  
collectivité, mini ou intermédiaire*)

..... Reclassement spécifique aux cadres territoriaux de santé  
paramédicaux au 1<sup>er</sup> avril 2016

#### A compter du 15 mai 2016

..... Nouveau cadencement des avancements  
d'échelon (*disparition de l'avancement  
d'échelon à l'ancienneté minimale*)

#### A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

..... Reclassement indiciaire avec modification de durées de carrière

..... Nouvelles règles de classement

..... Nouvelle organisation de carrière (*nombre d'échelons*)

..... Nouvelles dispositions concernant l'avancement de grade  
(*conditions et modalités de classement*)

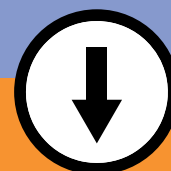
..... Dispositions transitoires pour les avancements de grade de  
2017 et 2018

#### 1<sup>er</sup> janvier 2019

..... Reclassement indiciaire sans modification  
de durées de carrière

#### 1<sup>er</sup> janvier 2020

..... Reclassement indiciaire sans modification  
de durées de carrière



### DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

À partir de la page d'accueil du site :  
- cliquez sur Documentation / Conseil  
- puis PPCR sur le menu de gauche.